

Le président

Suivi par : Simon ESTEVE
cabinet-president@paysdegexagglo.fr

N/Réf : DP/SE/FD/246674
Objet : Offre hospitalière dans le Pays de Gex



Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue du Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Monsieur Jean-Yves GRALL
Directeur général de l'Agence régionale de santé
Auvergne – Rhône Alpes
CS 93383
69418 LYON Cedex 03

Gex, le 17 février 2021

Monsieur le ministre,
Monsieur le directeur général,

Le territoire du Pays de Gex, à la frontière entre France et Suisse et isolé du reste du Département de l'Ain par le Jura, connaît un développement démographique parmi les plus importants à l'échelle nationale.

Administrativement dans l'Ain, mais tourné vers la Haute-Savoie pour son Hôpital de référence, dont il est séparé par une frontière nationale, le Pays de Gex est dans une situation inacceptable pour l'accès aux soins de sa population.

Dernier recours face à la disparition des soins de ville (50 généralistes pour 100 000 habitants, 1,5 gynécologues, 0 dermatologue, 1,5 pédiatres etc.), unique recours pour la prise en charge des urgences et pathologies de son ressort, l'Hôpital et les Urgences de Saint-Julien se trouvent, aux heures de pointe, à 2 heures du Pays de Gex par l'autoroute. Et que dire du fait que l'accès au service public hospitalier et des Urgences dépende d'un territoire étranger ?

L'Observatoire régional de santé s'étonnait déjà en 2007 de l'absence d'un Hôpital sur notre territoire : *« Paradoxalement, ce territoire dont la population approche 100 000 habitants ne comprend aucun établissement hospitalier hormis le Centre d'Endoscopie de Gex ».*

Depuis lors, l'État a choisi d'empêcher le recours des frontaliers à l'offre de soins suisse en les rattachant depuis 2014 et à leurs frais à la CMU, accentuant la tension sur une offre médicale déjà sous-dimensionnée.

Afin de définir plus précisément les besoins et réalités vécues par les Gessiens, l'Agglomération a lancé un questionnaire citoyen qui a obtenu plus de 5 500 réponses, dont 500 praticiens de santé. Vous en trouverez une restitution synthétique ci-jointe.

Sur cette base, **nous sommes volontaires aujourd'hui pour travailler de manière concrète avec vous aux solutions permettant de répondre aux attentes légitimes des Gessiens.** Ces solutions ne peuvent pas être portées simplement par les collectivités territoriales !

Parmi elles ;

- **Développement de services hospitaliers à la hauteur des besoins**
- **Amélioration de l'accès aux spécialités en grave pénurie**
- **Meilleur traitement des urgences**



Le manque drastique d'offres de soins ne peut plus perdurer dans un territoire dont la population atteindra d'ici 2030 plus de 120 000 habitants selon les projections les plus prudentes.

Aussi, nous sollicitons une rencontre afin de ne plus reporter l'examen de ce problème, devenu insupportable à la population gessienne.

Pays de Gex agglo continuera de prendre toute sa part dans la lutte pour un meilleur accès aux soins pour les Gessiens, comme elle l'a fait déjà pour la prise en charge des soins non programmés, entièrement financée par la collectivité (50 000€ de subventions en fonctionnement de l'ARS à ce jour, pour 1 000 000€ de budget annuel). Les communes, elles aussi, agissent par le développement de Maisons de santé ou d'initiatives privées.

Mais l'Agglomération et les communes gessiennes ne peuvent poursuivre, seules, cet effort. Rien ne saurait remplacer l'engagement de l'État sur sa compétence régaliennne et fondamentale en matière de soins hospitaliers.

Comptant sur votre écoute ainsi que sur une implication de l'État et de l'Agence Régionale de Santé,

Nous vous prions de croire, Monsieur le ministre, Monsieur le directeur général, à l'assurance de notre haute considération.

Le président

Patrice DUNAND



La vice-présidente en charge des Solidarités,
de la Santé et de la petite enfance

Isabelle PASSUELLO

Copie :

- Madame Catherine SARLANDIE de la ROBERTIE, Préfète de l'Ain